

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 4 février 2019 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaéтан Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-35

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
- 4-Adoption des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2019
- 5-Adoption du règlement numéro: 2018-305 de citation patrimoniale du pont Pierre – Carrier
- 6-Assemblée publique de consultation, projet des règlements
2018-301 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81
2018-302 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82
2018-303 modifiant le règlement de lotissement numéro : 2008-85
- 7-Adoption du second projet de règlement numéro : 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81 afin de mettre à jour certaines données, identifier le patrimoine bâti et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 8-Adoption du second projet de règlement numéro : 2018-302 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture et l'aménagement, d'encadrer le développement à l'entrée est du village et d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 9-Adoption du règlement numéro : 2018-303 modifiant le règlement de lotissement numéro : 2008-85 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 10-Liste des arrérages de taxes au 31 janvier 2019
- 11-Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques – Mur de soutènement Ouest de la Rivière-Blanche ref: 7430-01-01-0123102 (401768243)
- 12-Mandat à la Firme Tetra-tech Inc. -Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques- Nouvelle rue projetée, raccordement au réseau aqueduc et égout
- 13-Demande d'aide financière « projets particuliers d'amélioration PPA»
- 14-Offre de la Caisse Desjardins de la Matanie
- 15-Adoption du plan de cadastre lot: 5 537 934 . rue projetée
- 16-Confirmation des travaux PIRR; dossier: 2016-243B
- 17-Entente d'utilisation terrain “ Chutes à Ti-Mé”
- 18-Appel d'offres “ Camion neuf avec équipement de déneigement”
- 19-Appel d'offres – Réfection des chemins – Rang 04 et rang 03 Tartigou
- 20-Nomination d'un membre au comité de suivi – Loi sur les hydrocarbures-Marzcorp oil & Gas Inc.
- 21-Offre de pavage des Monts – Pavage avenue Ulric-Tessier
- 22-Changement de nom de la Municipalité
- 23-Journée nationale de la santé et de la condition physique
- 24-Autorisation d'achats :
 - A) Radar lumineux écran solaire
 - B) Panneau d'affichage – 132 ouest
- 25-Questions diverses
- 26-Période de questions réservée au public
- 27-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit
adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

2019-36

Il est proposé par Madame Annie Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 14 janvier 2019.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2019

2019-37

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des
comptes du 1^{er} AU 31 janvier 2019 soit autorisé pour un montant total de –
154 255.65\$.
ADOPTÉE

5- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-305 CITATION PATRIMONIALE DU PONT PIERRE-CARRIER

2019-38

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel*
(RLRQ, c. P-9.002), la municipalité peut, par règlement et après
consultation de Comité consultatif d'urbanisme (CCU), citer en tout ou en
partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la
protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt
public;

ATTENDU QUE le pont Pierre-Carrier compte parmi les symboles les plus
marquants de l'ère coloniale dans le canton Matane;

ATTENDU QUE, malgré quelques altérations au fil des ans, le pont couvert
revêt plusieurs de ses qualités d'origine;

ATTENDU QUE le pont fête ses cent ans d'existence en 2018;

ATTENDU QUE la municipalité lancera sous peu un avis de motion afin
d'adopter le règlement 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme 2018-81.
Ce règlement ajoutera au plan d'urbanisme l'article 1.6.2.1, lequel
comprend un énoncé de la valeur du pont à titre de bâtiment patrimonial,
valeur associée à l'intérêt historique, emblématique et architectural du
pont;

ATTENDU QUE le règlement de citation permet de reconnaître et de
préserver le caractère patrimonial de cet immeuble;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance ordinaire du
conseil tenue le 3 décembre 2018 par le conseiller, Monsieur Michel
Caron;

ATTENDU QU'un avis spécial écrit a été signifié, le au copropriétaire du
pont;

ATTENDU QU'un avis public de la tenue d'une séance du CCU concernant la citation à titre d'immeuble patrimonial du pont a été donné le 7 décembre 2018;

ATTENDU QUE le CCU a tenu une séance publique le 14 janvier 2018 à 19h00, au cours de laquelle les personnes intéressées ont été invitées à faire leurs représentations relativement citation dudit immeuble;

ATTENDU QUE suite à la séance publique, le Comité consultatif d'urbanisme a émis, le 14 janvier 2018 un avis favorable au Conseil municipal à l'effet de citer ledit immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet, appuyée par Monsieur Jean-François Caron et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal décrète et adopte le règlement numéro: 2018-305 de citation patrimoniale du pont Pierre-Carrier, annexé au présent.

ADOPTÉE

6- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, PROJETS DES RÈGLEMENTS NUMÉROS : 2018-301 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO : 2008-81, 2018-302 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO : 2008-82 ET 2018-303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO : 2008-85

2019-39

Monsieur Pierre Lagacé, maire invite M. Félix Mathieu-Bégin, conseiller en urbanisme de la MRC de la Matanie à expliquer les projets de règlements numéros : 2018-301, 2018-302 et 2018-303. Une période est réservée aux questions du public et aucune question.

7-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-301 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO : 2008-81 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, IDENTIFIER LE PATRIMOINE BÂTI ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-40

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le Plan d'urbanisme portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié de nouveau par le règlement numéro 198-12-2016 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme afin de tenir compte de ces amendements au Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé le plan d'action de sa politique familiale et des aînés, et qu'elle désire intégrer ce plan d'action au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE Certaines données du plan d'urbanisme doivent être mises à jour afin de refléter les changements survenus dans les services de transport collectif au fil des ans;

ATTENDU QUE La municipalité souhaite attribuer un statut patrimonial au pont Pierre-Carrier;

ATTENDU QUE La municipalité désire également mettre à jour d'autres données et informations;

ATTENDU QU' Un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère, Madame Nancy Paquet, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' Un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller, Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDUE QU'UN premier projet de règlement à été adopté à la séance du 14 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Caron Appuyé par Monsieur Gaétan Bergeron; et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le second projet de règlement numéro **2018-301 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, le règlement annexé.
ADOPTÉE

8-ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-302 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO : 2008-82 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE ET L'AMÉNAGEMENT, D'ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE ET D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-41

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le règlement de zonage portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE Sa mise en œuvre soulève de l'insatisfaction et de la confusion chez les citoyens et les inspecteurs;

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir certaines dispositions afin de susciter l'adhésion à son projet de territoire;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 2008-81 a été modifié par le règlement 2018-301;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié de nouveau par le règlement numéro 198-12-2016 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de le faire concorder au Schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' Un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Michel Caron, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' Un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller, Monsieur Michel Caron, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 ;

ATTENDUE QU'UN premier projet de règlement à été adopté à la séance du 14 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Bernier, Appuyé par Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE le second projet de règlement numéro **2018-302 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, le règlement annexé.
ADOPTÉE

9-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO :: 2018-303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO : 2008-85 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-42

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le règlement de zonage portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE Le plan d'urbanisme numéro 2008-81 a été modifié par le règlement 2018-301;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement de lotissement afin de le faire concorder au Schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme ainsi modifié;

ATTENDU QU' Un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Michel Caron, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' Un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller, Monsieur Michel Caron, à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet Appuyé par Monsieur Michel Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE le règlement numéro **2018-303 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, par ce règlement annexé.
ADOPTÉE

10- LISTE DES ARRÉRAGES DES TAXES AU 31 JANVIER 2019

2019-43

La directrice générale informe le conseil qu'il reste un montant dû des taxes 2017 de 31 515.45\$ pour un montant total de 76 826.03\$ incluant les frais et les taxes de l'année 2018 aux contribuables en défaut de payer.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères):

D'autoriser la directrice générale afin d'aviser les contribuables qu'ils ont jusqu'au 1er mars 2019 pour faire le paiement des taxes dues pour l'année 2017, sinon leurs comptes seront envoyés à la MRC de la Matanie pour vente et d'ajouter des frais de 15\$ pour l'envoi de lettres recommandées.

ADOPTÉE

11- DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES- MUR DE SOUTÈNEMENT OUEST DE LA RIVIÈRE-BLANCHE REF : 7430-01-01-0123102 (401768243)

2019-44

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise, M. Marc Lussier, ingénieur à la MRC de la Matanie à déposer la demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques concernant la réparation du mur de soutènement côté ouest de la Rivière-Blanche, numéro de ref : 7430-01-01-0123102 (401768243).

ADOPTÉE

12- MANDAT À LA FIRME TETRA-TECH INC. - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – NOUVELLE RUE PROJÉTÉE, RACCORDEMENT AU RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT

2019-45

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater la Firme Tetra Tech Inc. préparation des plans et devis et demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la conception d'une nouvelle rue lot : 5 537 934 pour le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout au montant de 18 490\$, que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PPA »

2019-46

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de déposer une demande d'aide financière au programme « Projets particuliers d'amélioration PPA » pour la réfection rang 04 Est estimé à 250 000\$.

ADOPTÉE

14-OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

2019-47

Considérant la rencontre du 11 décembre 2018 avec les administrateurs de la Caisse Desjardins de la Matanie;

Considérant les deux scénarios proposés datés du 23 janvier 2019;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte le scénario 2, soit la Caisse de la Matanie, de par son fonds d'aide au développement du milieu, accepterait de verser un montant de 80 000\$ au Comité L'entre Gens à raison de 20 000\$ par année.

Que le montant de la vente de l'immeuble de la Caisse Desjardins de la Matanie soit remis à la Municipalité de Saint-Ulric lors de la vente de celle-ci comme il a été mentionné lors de la rencontre du 11 décembre 2018, en présence de Messieurs Denis Girard, Norman Grant et Madame Line Simard.

ADOPTÉE

15- ADOPTION DU PLAN DE CADASTRE LOT : 5 537 934, RUE PROJETÉE

2019-48

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte le plan de cadastre sur les lots : 5 537 930, 5 537 934 et 5 537 997, du cadastre du Québec préparé par Pelletier, Michaud, Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres sous le numéro : 3688-1-1.

ADOPTÉE

16- CONFIRMATION DES TRAVAUX PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES - DOSSIER : 2016-243B

2019-49

Considérant le courriel reçu de la direction des aides aux municipalités de Transports Québec en date du 22 janvier 2019;

Considérant l'octroi du contrat résolution numéro : 2018-156, conditionnel à l'acceptation de l'aide financière par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric confirme son intention de réaliser les travaux de pavage de la route James, chemins du Pont-Couvert et des travaux divers durant l'année 2019; Que le calcul de l'aide financière soit selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu.

ADOPTÉE

17- ENTENTE D'UTILISATION DE TERRAIN « CHUTES À TI-MÉ »

2019-50

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente d'utilisation de terrain des chûtes à Ti-Mé et en sont satisfaits;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll, directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Ulric et Gestion Magella Gagné Inc. ayant pour objet une servitude permettant la visite des chûtes à Ti-Mé, lesquelles sont situées sur la propriété de Gestion Magella Gagné Inc.

ADOPTÉE

18- APPEL D'OFFRES « CAMION NEUF AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT »

2019-51

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale à publier un appel d'offres public pour l'achat d'un camion neuf avec équipement de déneigement.
ADOPTÉE

19- APPEL D'OFFRES « RÉFECTION DES CHEMINS- RANG 04 ET RANG 03 TARTIGOU

2019-52

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le service de génie civil de la MRC de la Matanie à préparer les plans et devis d'appel d'offres pour la réfection des chemins, rang 04 et rang 03 Tartigou.
ADOPTÉE

20- NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE SUIVI – LOI SUR LES HYDROCARBURES - ,MARZCORP OIL & GAZ INC

2019-53

Considérant les articles 7 à 16 et 28, 29 de la Loi sur les hydrocarbures;
Considérant que la compagnie Marscorp Oil and Gas détient sa licence d'exploration;
Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer M. Gaétan Bergeron, membre du comité de suivi et représentant pour la Municipalité de Saint-Ulric pour un mandat de deux ans.
ADOPTÉE

21- OFFRE DE PAVAGE DES MONTS – PAVAGE AVENUE ULRIC-TESSIER

2019-54

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'annuler la résolution numéro : 2019-23 et d'accepter l'offre de garantie de dix ans concernant le manque de compaction du joint longitudinal sur 400m et accepte le décompte no : 1 en y ajoutant un crédit de 2 000.00\$ pour frais supplémentaire du service de génie de la MRC de la Matane, soit un sous total du décompte au montant de 329 118.38\$.
ADOPTÉE

22- CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

2019-55

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'annuler la résolution numéro : 2019-24.
ADOPTÉE

23- JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

2019-56

ATTENDU QUE

- le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

- il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;
- la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

À CES CAUSES,

Nous proclamons le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la Municipalité de Saint-Ulric.

Pour augmenter la participation et améliorer la santé des Canadiens, nous nous engageons à organiser, le jour de la Journée nationale de la santé et de la condition physique, des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation.

ADOPTÉE

24- AUTORISATION DES DÉPENSES

A) RADAR LUMINEUX LED

2019-57

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un radar lumineux LED PREMIUM avec message et connexion USB de la compagnie Kalitec Inc. au montant de 5 200.00+taxes, que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE

B) PANNEAUX D'AFFICHAGE – ROUTE 132 OUEST

2019-58

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un panneau d'affichage à l'entrée ouest de Léopard Graphiques au montant de 5 130.00\$+taxes, que le montant de la dépense soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE

25- QUESTIONS DIVERSES

26- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

27-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-59

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h30.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

